



VILLE DE VERSOIX
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 9 octobre 2023 de 20h00 à 22h35
Lieu : Maison du Charron - Versoix

TITRE	NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	REMPLECE PAR
Président	X. Henauer	x		
Vice-Président	R. Lima	x		
Secrétaire	E. Schmied	x		
Conseillers municipaux	D. Bourbala	x		
	A. Chaudieu	x		
	S. Conus	x		
	C. Tonoli	x		
	M. Croubalian	x		
	M. de Terwangne	x		
	J. Diaz	x		
	P. Dubath	x		
	T. Foster	x		
	J.-P. Kapp	x		
	J.-M. Leiser	x	Arrivé en retard	
	J. Marquis	x		
	P. Marro	x		
	E. Matias Ramos	x		
	C. Miche	x		
	G. Pinto-Pereira	x		
	A. Riat	x		
	D. Ricci	x		
	A. Sauter Caillet	x		
	C. Schneckenburger	x		
	S. Sidler	x		
	E. Tamone	x		
	C. Varonier	x		
	B. Zeder	x		
Maire	C. Lambert	x		
Vice-Maire	J. Tchamkerten	x		
Conseillère administrative	O. Enhas	x		
Secrétaire générale adjointe	M.-L. Possa	x		
Rédaction PV	C.-A. Mareemootoo	x		

Ordre du jour :

1. Exhortation et introduction
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2023
4. Communications du Bureau du Conseil municipal
5. Présentation du projet de budget 2024 de la Ville de Versoix
6. Présentation du Plan Climat Communal – 1^{ère} génération
7. Délibérations
 - a. D 36 Crédit de CHF 105'000.- destiné à la remise en état des terrains de tennis et au rafraichissement des marquages de la piste d'athlétisme du centre sportif de la Bécassière
 - b. D37 Crédit de CHF 50'000.- destiné à la mise en place de l'arrosage automatique sur le terrain de football à l'avenue Louis-Yung
 - c. D39 Crédit de CHF 660'000.- destiné à la réfection du revêtement du quai intérieur de Port Choiseul et des cheminements piétons
8. Motions
 - a. M15-A Rapport du Conseil administratif concernant la motion « Pour le soutien de la pratique du jardinage urbain »
9. Résolutions
10. Questions
11. Pétitions
 - a. P2 – Pétition demandant la levée de l'interdiction de l'accès aux chiens à la plage de la Bécassine dès le 1^{er} mai 2023
12. Présidence et vice-présidence du local de vote pour l'année 2024
13. Communications du Conseil administratif
14. Communications des membres du Conseil municipal
15. Divers

1. EXHORTATION ET INTRODUCTION

Le Président ouvre la séance à 20h00 et prononce l'exhortation.

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil administratif et du Conseil Municipal, à Mme la Secrétaire générale adjointe et à Mme la procès-verbaliste. Il salue la presse et le public.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

La demande d'ajout à l'ordre du jour formulée par M. Marquis, par le traitement, conjointement avec le point 6, de la résolution « R8 - Approbation du Plan climat communal » est acceptée par 23 oui, aucun non et 2 abstentions (25 votants).

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2023

Vote : *Le procès-verbal de la séance du 11 septembre 2023 est accepté sans modification par 23 oui, aucun non et 2 abstentions d'usage, avec remerciements à son auteure (25 votants).*

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Président prend la parole :

4.1. Le système d'enregistrement passe par nos micros. Merci donc de bien vouloir l'allumer avant vos interventions et surtout de l'éteindre ensuite.

4.2. Lorsque le Conseil municipal est convié à une visite ou à une sortie, merci d'avance de bien vouloir vous inscrire, ceci par respect des organisateurs qui doivent s'adapter au nombre ainsi qu'à la mobilité des participants. Je profite de rappeler que le délai pour donner une réponse quant à votre participation ou pas à l'after work du 18 octobre est fixé à ce vendredi. After work organisé par le service de la promotion économique.

4.3. Nous vous avons fait suivre un courrier à l'attention de tous les membres du conseil municipal qui fait part d'une opposition à la requête en autorisation de construire n° DD/328375/1, concernant la construction d'un immeuble de logements avec abattage d'arbres au 73 Route de Saint-Loup. Opposition qui a été adressée auprès de l'Office des Autorisations de Construire (OAC). Je vous passe les détails très clairement exprimés de l'opposition. Ce courrier demande à la ville de Versoix de se positionner de manière résolue sur ce projet afin d'indiquer clairement notre intention quant à la densification de la zone villa.

M. Leiser constatant effectivement que le Conseil administratif est compétent en matière de préavis pour les autorisations de construire. Il rappelle les démarches et discussions en cours en lien avec le PDCom. Dans ce cadre, il trouverait fort judicieux que l'on s'abstienne et invite le Conseil administratif à refuser toute entrée en matière sur des projets à haute densification dans la zone villa, tant que le travail de la commission ad hoc (PDCom) n'est pas terminé. Il rappelle la règle qui prévaut encore actuellement depuis plusieurs décennies, à savoir : en dessus du canal, on reste en zone villa, en dessous du canal on ose densifier.

Dans le cadre de cette discussion, M. Marquis suggère que le courrier soit également adressé à la Présidence de la commission AT qui est chargée d'avoir une réflexion en lien avec l'évolution de la zone villa dans le cadre de l'étude du plan directeur communal. Ce projet constitue, a priori, un cas d'école sur ce que l'on veut et ne veut pas pour la zone villa et tombe à point nommé pour illustrer les discussions théoriques menées au sein des deux commissions concernées.

M. Zeder ne connaît pas le projet en lien avec ce courrier et ne souhaite pas entrer dans les détails. Toutefois, la commune ayant un préavis consultatif, il trouverait dommage de mettre en place un moratoire généralisé comme proposé par M. Leiser car un projet plus dense n'est pas forcément de mauvaise qualité.

Le Président considère que le renvoi au Conseil administratif, seul compétent de prendre des décisions de préavis dans le cas d'une autorisation de construire, est important. Les Présidents de commissions sont toutefois libres d'ajouter ce sujet à l'ordre du jour de leur prochaine séance s'ils le souhaitent.

4.4. La présidence a reçu un courriel d'une habitante de Versoix envoyé à la police cantonale concernant une recrudescence des cambriolages dans le quartier du Chemin des Lombardes. Il est demandé dans ce courriel ce qui va être fait pour que le quartier mentionné redevienne sûr. Je sais que le courriel a également été transmis à la police municipale de Versoix via l'administration. Les cambriolages sont malheureusement une fatalité et les cambrioleurs habiles et de plus en plus téméraires. Ces larcins sont également commis dans d'autres quartiers de la commune. Une discussion en commission BGPP peut être abordée sur ce sujet.

4.5. Fête de l'Escalade lundi 11 décembre 2023. Avec un petit groupe de ce Conseil municipal, nous préparons les festivités. Mais afin que la fête soit plus belle encore, il nous faut des aides. De la tenue du bar à la préparation de la soupe en passant par la mise en place et nettoyage de la vaisselle, nous avons besoin de bras. Cette fête est organisée par le conseil municipal pour les habitants de notre commune. J'avais imaginé faire passer un document pour vous inscrire, mais celui-ci n'est pas dans un format visible. Je ferai donc les inscriptions via un doodle.

5. PRÉSENTATION DU PROJET DE BUDGET 2024 DE LA VILLE DE VERSOIX

A l'aide d'une projection sur grand écran, Mme Tchamkerten effectue la présentation du projet de budget 2024 de la Ville de Versoix.

En préambule, elle rappelle le contexte et relève les éléments suivants :

- Un résultat exceptionnel (9.1 mio) aux comptes 2022.
- Les prévisions fiscales de l'Etat sont dans la continuité des comptes 2022 et en légère hausse par rapport au budget 2023.
- Les charges salariales n'ont pas augmenté entre 2017 et 2022.
- L'indexation des salaires n'a pas suivi l'augmentation du coût de la vie ces dernières années.
- Des renforcements sont nécessaires dans l'administration.

Charges



Projet de budget 2024

30 Charges de personnel (chiffres arrondis)

	C 2022	BU 2023	PBU 2024	Ecart BU23/24 CHF	%
Autorités et commissions	400'300	433'500	433'500	-	0.0%
Salaires du personnel	10'512'400	11'583'700	12'527'900	944'200	8.2%
Cotisations patronales	2'560'000	3'200'800	3'670'200	469'400	14.7%
Autres charges de personnel	78'000	156'900	206'900	50'000	31.9%
	13'550'570	15'374'865	16'838'405	1'463'540	9.5%

Principales variations entre le budget 2023 et le projet de budget 2024	CHF
Indexation des salaires – 3.3 % (y.c. cotisations patronales)	464'000
Nouveaux postes et modification d'ETP	415'000
Augmentation et revalorisation des salaires (y.c. cotisations patronales)	286'000
Rattrapage cotisations caisse de pension	260'000
Formation, frais de recherche et autres frais du personnel	50'000



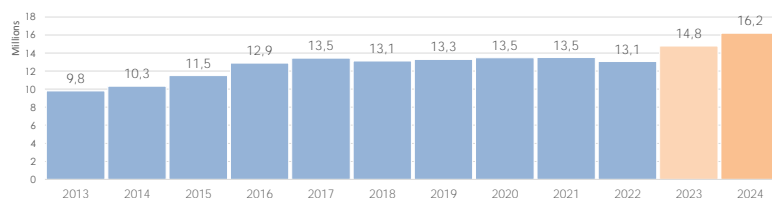
Projet de budget 2024

30 Charges de personnel

Nouveaux postes et modification d'ETP

Secrétariat général	1.50	Renfort secrétariat (+0.7), communication (+0.8)
Gérance et écoles	1.25	Gérant immobilier (+1), nettoyage (+0.33), restaurants scolaires (+0.33), secrétaire (-0.4)
Police municipale	1.00	Agent police municipale (+1)
Sports et Manifestations	0.60	Jardinier (+0.5) + poste administratif (+0.1)
Travaux, Voirie et Espaces publics	-0.20	Jardinier (-1), secrétariat (+1), technicien (0.8), départ retraite (-1)
Variation ETP	4.15	

Evolution des salaires et des cotisations patronales



Constat d'une augmentation de CHF 5 millions en 10 ans. Si on répartit cette augmentation entre 2013 et 2024, on arrive à une moyenne de CHF 580'00.- par année.

En bleu = comptes, en orange = budget.



Projet de budget 2024

31 Biens, services et autres charges d'exploitation (chiffres arrondis)	C 2022	BU 2023	PBU 2024	Ecart BU23/24 CHF	%
Matériel et marchandises	1'590'700	1'674'400	1'811'100	136'700	8.2%
Eau, électricité, mazout, gaz	1'050'600	1'227'500	1'221'200	-6'300	-0.5%
Collecte et élimination des déchets	519'500	583'000	573'000	-10'000	-1.7%
Prestations de services et honoraires	2'838'300	2'968'700	3'438'800	470'100	15.8%
Travaux d'entretien	2'547'500	2'522'300	2'643'800	121'500	4.8%
Loyers, leasing, fermages	631'500	692'300	735'200	42'900	6.2%
Dédommagements	194'200	262'900	315'900	53'000	20.2%
Dépréciation créances et variation provisions	882'500	258'000	258'000	0	0.0%
	10'254'800	10'189'100	10'997'000	807'900	7.9%

Mme Tchamkerten relève les efforts effectués sur la ligne « Eau, électricité, mazout, gaz » avec une économie de CHF 6'300.-.

La ligne « Dédommagements » est en augmentation suite à la mise en œuvre d'un nouveau règlement du DIP concernant les allocations des camps scolaires au primaire.



Projet de budget 2024

31 Biens, services et autres charges d'exploitation	CHF
Principales variations entre le budget 2023 et le projet de budget 2024	
Matériel et marchandises	
Appareils et matériel de police	48'000
Vêtements et équipement police	30'000
Augmentation nombre de repas des restaurants scolaires	23'000
Eau, électricité, mazout, gaz	
Augmentation des prix compensée par une diminution des consommations	-6'300
Prestations de services et honoraires	
Urbanisme – frais d'études	90'000
Révision de la grille des fonctions de l'administration	70'000
Mise en place mesures et recommandations issues de l'analyse organisationnelle	60'000
Suivi et révision du système de contrôle interne	40'000
Caves de Bon-Séjour - Promotion et nouvelles animations	35'000
Frais de surveillance	30'000

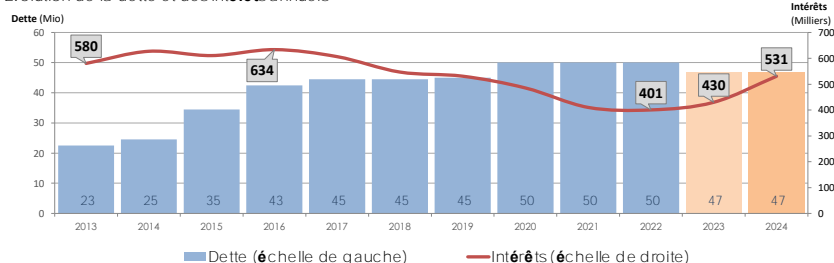


Projet de budget 2024

34 Charges financières (chiffres arrondis)

	C 2022	BU 2023	PBU 2024	Ecart BU23/24 CHF	%
Charges d'intérêt	401'100	435'500	535'500	100'000	23.0%
Entretien des immobilisations du PF	233'800	280'500	288'500	8'000	2.9%
Dépréciation des immobilisations du PF	262'800	0	0	0	
	897'700	716'000	824'000	108'000	15.1%

Evolution de la dette et des intérêts annuels



Mme Tchamkerten signale des intérêts en hausse, même si la dette n'augmente pas. La hausse est calculée sur les renouvellements prévus (1 en 2023, 1 en 2024).



Projet de budget 2024

36 Charges de transfert (chiffres arrondis)

	C 2022	BU 2023	PBU 2024	Ecart BU23/24 CHF	%
Compensation communes françaises	694'900	929'500	755'200	-174'300	-18.8%
Charges intercommunales ou refacturées	4'247'900	4'656'300	5'143'100	486'800	10.5%
Subventions à des collectivités et à des tiers	5'916'700	6'598'600	6'705'400	106'800	1.6%
Subventions en nature	1'513'600	1'402'000	1'432'600	30'600	2.2%
Amort. participation et subv. d'invest. du PA	165'400	182'700	194'300	11'600	6.3%
	12'538'500	13'769'100	14'230'600	461'500	3.4%

Principales variations entre le budget 2023 et le projet de budget 2024

	CHF
Cofisation du GIAP	241'800
Frais de perception des impôts (3% revenus fiscaux PP + PM)	112'000
Subvention Fondation communale pour la petite enfance	90'500
Aide au développement/humanitaire (0.7% revenu fiscaux PP et PM)	48'000
Compensation communes françaises	-174'300

Revenus



Projet de budget 2024

42 Taxes (chiffres arrondis)

	C 2022	BU 2023	PBU 2024	Ecart BU23/24 CHF	%
Emoluments administratifs	37'900	36'500	35'800	-700	-1.9%
Restaurants scolaires	611'600	570'000	593'000	23'000	4.0%
Remboursements	572'100	416'800	441'800	25'000	6.0%
Amendes	244'700	264'000	234'000	-30'000	-11.4%
Ventes et taxes diverses	693'600	624'000	640'000	16'000	2.6%
	2'159'900	1'911'300	1'944'600	33'300	1.7%

Principales variations entre le budget 2023 et le projet de budget 2024

	CHF
Entretien plages - participation Etat	32'000
Augmentation nombre de repas des restaurants scolaires	23'000
Amendes communales	-30'000



Projet de budget 2024

44 Revenus financiers (chiffres arrondis)	C 2022	BU 2023	PBU 2024	Ecart BU23/24 CHF	%
Revenus de prêts et participations	200'300	175'900	187'200	11'300	6.4%
Locations PF	1'439'300	1'410'300	1'386'300	-24'000	-1.7%
Locations PA	1'249'100	1'047'900	1'135'600	87'700	8.4%
Réévaluations immobilisations PF	754'800	-	-	-	
Mise à disposition (gratuite) d'infrastructures	1'412'600	1'380'000	1'412'600	32'600	2.4%
	5'056'100	4'014'100	4'121'700	107'600	2.7%
Principales variations entre le budget 2023 et le projet de budget 2024				CHF	
Redevance des SIG pour utilisation du domaine public				80'000	

Mme Tchamkerten signale que la différence de la redevance SIG correspond à un ajustement par rapport aux années précédentes.



Projet de budget 2024

46 Revenus de transfert (chiffres arrondis)	C 2022	BU 2023	PBU 2024	Ecart BU23/24 CHF	%
Compensation RFFA	549'200	395'300	663'700	268'400	67.9%
Loyers du FIA	199'700	350'000	230'000	-120'000	-34.3%
Renforc. péréquation intercom. (LRPFI)	3'344'300	3'584'800	2'933'000	-651'800	-18.2%
Fond. développ. accueil préscolaire (FDAP)	750'800	738'500	1'058'900	320'400	43.4%
Autres revenus de transfert	400'800	504'000	283'600	-220'400	-43.7%
	5'244'800	5'572'600	5'169'200	-403'400	-7.2%
Principales variations entre le budget 2023 et le projet de budget 2024				CHF	
Subvention Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire (FDAP)				320'400	
Compensation RFFA				268'400	
Suppression répartition taxes compagnies d'assurance contre l'incendie				-130'000	
Renforcement de la péréquation intercommunale (LRPFI)				-651'800	

Le renforcement de la péréquation intercommunale est en baisse en raison du boni 2022 (calculée par l'Etat).

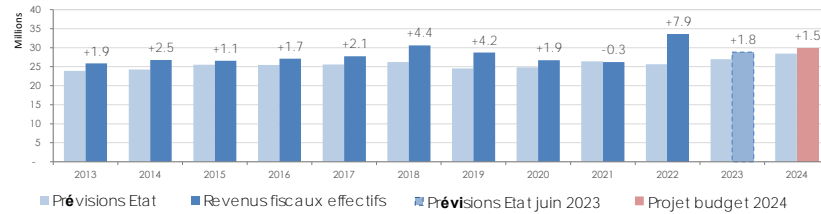


Projet de budget 2024 – Fonctionnement

40 Revenus fiscaux

	C 2022	BU 2023	PBU 2024	Ecart BU23/24 CHF	%
Personnes physiques	27'074'772	26'402'000	27'115'000	713'000	2.7%
Personnes morales	6'494'011	2'021'000	2'772'000	751'000	37.2%
Autres revenus fiscaux	4'950'717	4'741'405	5'488'728	747'323	15.8%
Total revenus fiscaux	38'519'500	33'164'405	35'375'728	2'211'323	6.7%

Evolution des revenus fiscaux PP et PM



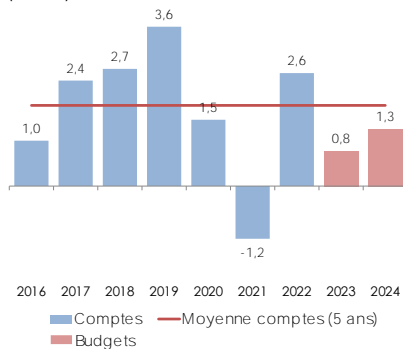
Projet de budget 2024 – Fonctionnement

40 Revenus fiscaux
Personnes physiques

	C 2022	BU 2023	PBU 2024	Ecart BU23/24 CHF	%	Prévision Etat
Année courante						
Revenu	14'709'135	17'033'000	15'734'000	-1'299'000	-7.6%	15'733'991
Fortune	3'245'212	4'006'000	3'480'000	-526'000	-13.1%	3'480'022
Impôt à la source	6'158'400	4'300'000	6'291'000	1'991'000	46.3%	6'291'012
Prestations en capital	389'508	263'000	310'000	47'000	17.9%	308'991
PP - année courante	24'502'255	25'602'000	25'815'000	213'000	0.8%	25'814'016
Années précédentes						
Revenu	1'494'275	800'000	700'000	-100'000	-12.5%	-
Fortune	242'509	-	300'000	300'000	-	-
Impôt à la source	835'734	-	300'000	300'000	-	-
PP - années précédentes	2'572'517	800'000	1'300'000	500'000	0.63%	-
Total PP	27'074'772	26'402'000	27'115'000	713'000	2.7%	25'814'016



Projet de budget 2024 – Fonctionnement

40 Revenus fiscaux
Personnes physiquesCorrectifs années précédentes PP
(en mio)

- L'intégration de correctifs au budget permet de tenir compte de ces revenus irréguliers, mais néanmoins importants.
- La moyenne des correctifs sur 5 ans (2018-2022) correspond à 1.8 mio.
- Le montant retenu de 1.3 mio se veut donc prudent.



Projet de budget 2024 – Fonctionnement

40 Revenus fiscaux Personnes morales

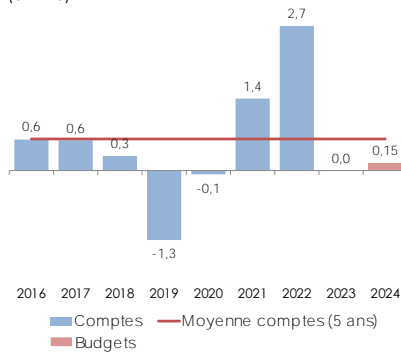
	C 2022	BU 2023	PBU 2024	Ecart BU23/24		Prévision
				CHF	%	Etat
Année courante						
Bénéfice	2'752'820	1'905'000	1'780'000	-125'000	-6.6%	1'779'596
Capital	996'374	116'000	842'000	726'000	625.9%	842'387
PM - année courante	3'749'194	2'021'000	2'622'000	601'000	29.7%	2'621'983
Années précédentes						
Bénéfice	2'028'634	-	100'000	100'000	-	-
Capital	716'183	-	50'000	50'000	-	-
PM - années précédentes	2'744'817	-	150'000	150'000	-	-
Total PM	6'494'011	2'021'000	2'772'000	751'000	37.2%	2'621'983



Projet de budget 2024 – Fonctionnement

40 Revenus fiscaux Personnes morales

Correctifs **années précédentes** PM
(en mio)



- Pour les personnes morales, l'évaluation des correctifs est plus difficile en raison d'une très grande variabilité.
- La moyenne des correctifs sur 5 ans (2018-2022) correspond à 0.6 mio.
- Malgré les montants importants en 2021 et 2022, le montant retenu de 0.15 mio semble plus réaliste.



Projet de budget 2024 – Fonctionnement

40 Revenus fiscaux Autres revenus fiscaux

	C 2022	BU 2023	PBU 2024	Ecart BU23/24	
				CHF	%
Année courante					
Taxe professionnelle communale	1'537'363	1'500'000		-1'500'000	-
Impôt complémentaire bénéfice PM	-	-	2'283'402	2'283'402	-
Fds péréquation fin. intercommunal	3'369'561	3'196'405	3'160'326	-36'079	-1.1%
Impôt sur les chiens	43'793	45'000	45'000	-	0.0%
Autres revenus fiscaux	4'950'717	4'741'405	5'488'728	747'323	15.8%

- La taxe professionnelle communale étant supprimée dès le 1^{er} janvier 2024, un impôt complémentaire sur le bénéfice des personnes morales permet de compenser la perte de revenus pour les communes.



Projet de budget 2024

Projet de budget 2024

	C 2022	BU 2023	PBU 2024	Ecart BU23/24 CHF	%
3 Charges	41'869'800	45'169'300	47'795'400	2'626'100	5.8%
4 Revenus	51'014'300	44'682'800	46'626'200	1'943'400	4.3%
Résultat	9'144'500	-486'500	-1'169'200	-682'700	
Autofinancement	13'765'800	4'806'500	3'925'700	-880'800	
Investissements nets	5'789'100	7'438'200	9'892'400	2'454'200	
Excédent / Insuffisance de financement	7'976'700	-2'631'700	-5'966'700	-3'335'000	

Investissements



Projet de budget 2024

Investissements

Patrimoine administratif
(Chiffres arrondis)

	C 2022	BU 2023	PBU 2024	Ecart BU23/24
Dépenses	6'109'500	7'988'200	11'892'400	3'904'200
Recettes	320'400	550'000	2'000'000	1'450'000
Investissements nets	5'789'100	7'438'200	9'892'400	2'454'200
Autofinancement	13'765'800	4'806'500	3'925'700	-880'800
Excédent / Insuffisance de financement	7'976'700	-2'631'700	-5'966'700	-3'335'000

Patrimoine financier
(Chiffres arrondis)

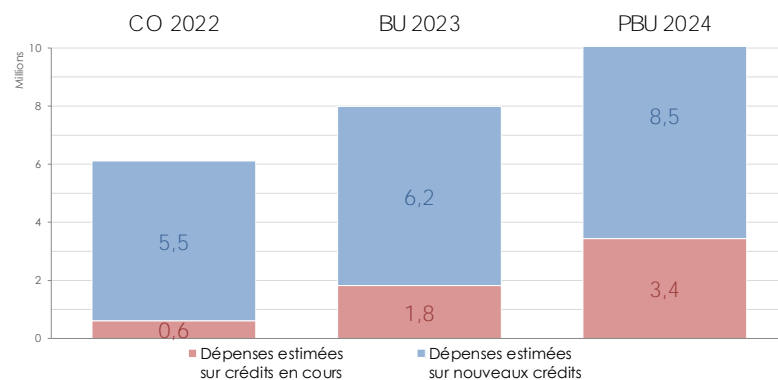
Dépenses	-	1'700'000	1'600'000	-100'000
Investissements nets (PA + PF)	5'789'130	9'138'200	11'492'400	2'354'200

Les investissements du patrimoine financier ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'excédent / insuffisance de financement (techniquement ils sont considérés comme des placements et non pas comme des investissements).



Projet de budget 2024

Investissements du PA

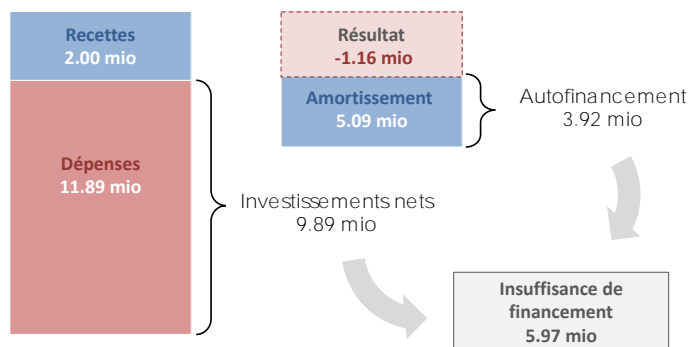


Mme Tchamkerten note une accélération des projets (cf. plan des investissements).



Projet de budget 2024

Financement des investissements du PA



Projet de budget 2024

Financement des investissements du PA

	C. 2022	BU 2023	PBU 2024	Total 2022-2024
Autofinancement	13'765'800	4'806'500	3'925'700	22'498'000
Investissements nets	5'789'100	7'438'200	9'892'400	23'119'700
Excédent / Insuffisance de financement	7'976'700	-2'631'700	-5'966'700	-621'700

- Le résultat exceptionnel des comptes 2022 a permis de dégager un excédent de financement important.
- Cet excédent se traduit par une augmentation des liquidités disponibles et une créance de l'Etat (solde du bouclement fiscal 2022 en compte courant) remboursable rapidement.
- L'excédent de financement provenant du bouclement des comptes 2022 permet de compenser l'insuffisance prévue au budget 2023 et 2024.

Mme Tchamkerten précise qu'il s'agit d'un calcul virtuel, d'une image qui démontre qu'il n'est pas besoin d'augmenter la dette. L'excédent de financement de 2022 permet de compenser l'insuffisance prévue aux budgets 2023 et 2024. Concrètement, cela se traduit par des liquidités disponibles et une créance de l'Etat en notre faveur (compte courant). En 2023 et 2024, les investissements sont/seront payés avec les liquidités disponibles en premier lieu et, si nécessaire, par des prélèvements sur le compte courant auprès de l'Etat. Ceci permet de ne pas augmenter la dette, malgré l'insuffisance de financement prévue de presque CHF 6 millions en 2024.

En conclusion, Mme Tchamkerten constate un projet de budget 2024 réaliste, avec la volonté de renforcer les ressources humaines face aux défis qui attendent la commune, dans son développement et dans la prise en

compte de la transition écologique. Elle rappelle que tous les documents en lien avec le projet de budget 2024 de la Ville de Versoix sont à disposition des membres du Conseil municipal sur l'Extranet. Elle remercie les membres du Conseil municipal de relayer leurs questions dès que possible aux présidents de commissions pour qu'elles soient traitées en amont et groupées, réponses données à la séance qui suit, dans la mesure du possible. Elle tient par ailleurs à remercier tous les services qui ont participé à ce processus budgétaire qui commence au mois de juin. Elle adresse des remerciements particuliers au service des finances et à son chef de service, Monsieur Virgile André, qui a assuré le suivi du processus et organisé le séminaire budget à la fin de l'été (par 40° !).

En résumé, Mme Tchamkerten signale un projet de budget pragmatique et réaliste, un renforcement des ressources humaines de l'administration pour assurer des prestations toujours plus professionnelles. Il est indispensable de poursuivre une évolution qui est plus que jamais nécessaire pour continuer à développer des services de qualité à notre population, en témoigne la liste conséquente du plan des investissements. Il s'agit d'accompagner les changements qui vont certainement arriver, changements dus à une augmentation de la population dans les prochaines années, changements dus au dérèglement climatique, changements dus à la situation géopolitique qui est plus que jamais instable. Elle relève l'importance de promouvoir la qualité de vie et la santé pour tous nos concitoyens et les préparer à la transition écologique.

6. PRÉSENTATION DU PLAN CLIMAT COMMUNAL – 1ERE GÉNÉRATION

A l'aide d'une projection sur grand écran, Mme Tchamkerten effectue une présentation du plan climat communal – 1^{ère} génération.



Mme Tchamkerten prend la parole :

« Moment émouvant que celui de la sortie de ce Plan Climat Communal. 4 ans se sont écoulés depuis le vote de la motion *L'urgence climatique*

nécessite un plan climat communal. Un tournant politique par lequel Versoix entre dans une nouvelle dynamique de Développement Durable. Je m'excuse par avance pour les conseillers qui ont déjà assisté à plusieurs reprises à cette présentation, mais je m'adresse ici plutôt au public.

Avant de parler du contenu, quelques mots sur la forme : une identité visuelle, un graphisme qui invite à la lecture et la découverte, un slogan *Le cœur de l'action*, avec l'image de l'ancre (ancrée dans le territoire, rappel que la commune est l'échelon 1 de la démocratie, au plus proche des citoyens). A noter : il s'agit du PCC 1^e génération car il s'agit d'un document qui vise le long terme de certains objectifs, qui est susceptible d'évoluer, d'être revu et recalibré selon l'évolution des lois, ou de certaines intentions politiques.



Formats du rapport

- Rapport complet
 - Peu d'exemplaires imprimés (78 pages)
 - Disponible sur la page Internet du Plan climat



- Dépliant synthétique
 - Résumé du Plan climat
 - Disponible dans les différents guichets de la Commune
 - QR Code renvoyant à la page Internet du Plan climat



Contexte historique et processus d'élaboration

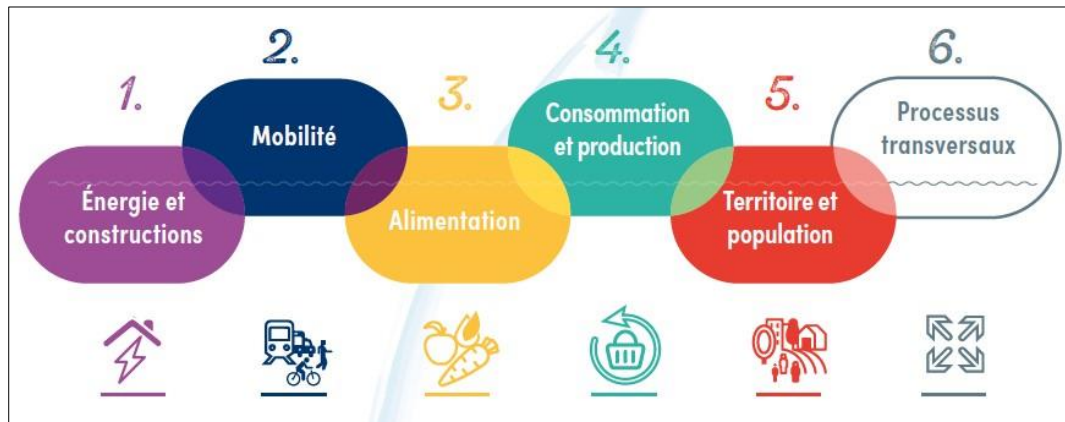
- Motion du 16 septembre 2019, votée à l'unanimité.
- Création du service du Développement durable en avril 2020, rattaché au Secrétariat général.
- Vote d'un crédit pour la réalisation d'un plan climat communal en mai 2021.
- Création du poste de Délégué au développement durable en juin 2021.
- Démarrage du travail d'élaboration en septembre 2021.

Contenu du Plan Climat Communal

Tout part d'UNE VISION qui résume la philosophie du PCC :

***Promouvoir la santé et la qualité de vie,
renforcer la biodiversité,
à travers une stratégie coordonnée
de réduction des émissions de gaz à effet
de serre et d'adaptation
aux changements climatiques.***

A partir de cette vision, le PCC a été structuré de la manière suivante :
6 axes : champs d'intervention prioritaires (=champs thématiques), définis en fonction des priorités issues du diagnostic, 5 en lien direct avec les thématiques «climat», le 6^e sur la mise en œuvre.



24 mesures (4 mesures par axe) qui représentent les grandes voies à suivre ou les objectifs par thématiques.

110 actions (2 à 7 par mesure) qui représentent les leviers opérationnels ou les sous-objectifs, avec un périmètre interne qui concerne directement le fonctionnement de l'administration communale et la gestion du patrimoine communal, et un périmètre territorial où les compétences communales concernent la planification et la gestion du territoire, avec une mise en mouvement des acteurs du territoire via une sensibilisation et un accompagnement de nos concitoyens).

Ce PCCom a été conçu comme une démarche transversale à tous les domaines d'action de la commune et comme une démarche évolutive qui vise à accompagner la transformation du territoire et des modes de vie. Il y aura une forte articulation entre le PCCom et le PDCom ainsi qu'avec le Label Cité de l'Énergie.

Quelques exemples :

- Axe 1 «Énergie et constructions»
 - Mesure 1.3 : Réduire les besoins énergétiques des bâtiments.
 - Action 1.3.2 : Optimiser les installations thermiques des bâtiments communaux.
 - Action 1.3.4 : Informer ou former les utilisateurs des locaux communaux.
- Axe 6 «Processus transversaux»
 - Mesure 6.1 : Capitaliser sur les processus transversaux interservices déjà existants.
 - Action 6.1.1 : Utiliser les synergies existantes entre services pour nourrir la dynamique du PCCom.

Concernant le processus d'élaboration, il a été nécessaire

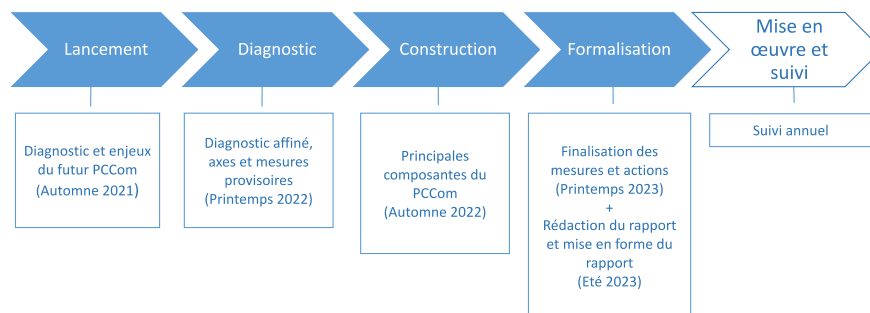
- d'établir un bilan carbone : les chiffres nous ont été transmis à travers un outil utilisé par le Canton. Ceci a permis à la Commune de disposer

d'ordres de grandeur concernant les sources d'émissions de gaz à effet de serre de son territoire.

- d'établir un état des lieux détaillé des projets menés par les services communaux et pouvant être mis en lien avec les enjeux climatiques. Ceci a permis de se rendre compte que bon nombre de projets vont déjà dans le sens d'une réduction des GES ou d'une adaptation aux changements climatiques. Cette démarche a permis de mettre en évidence et de faire ressortir tout ce qui était fait dans les services.
- de faire le choix d'une construction transversale avec l'implication des services dans la construction du PCCom. L'Etat n'exige pas de méthodologie spécifique dans l'élaboration d'un plan climat. Le processus d'élaboration a évolué au fil du temps et des réflexions et la décision a été prise de travailler en co-construction avec services, ce qui permet d'ancrer ce plan de manière plus solide dans le travail de l'administration. C'est aussi tout l'enjeu d'avoir voulu impliquer notre délégué DD dans le processus afin que cet outil (que sera le PCCom), soit ancré de manière pérenne dans les réflexions communales.



Etapes réalisation



9

A noter que la commission DD a été régulièrement informée des travaux et des étapes. Tous les commissaires ont pu suivre les travaux d'élaboration lors de 2 séances « Toutes commissions réunies ». La commission DD fera un suivi annuel des actions mises en place. Le Conseil municipal sera force de proposition pour certains domaines où il y a des projets à compléter.

Communication

Le PCCom sera largement diffusé. Il est nécessaire de le faire connaître afin que la population se l'approprie. Voici ce qui est d'ores et déjà prévu :

Un slogan : Le cœur de l'action ; un logo ; un QR code, ainsi qu'une large stratégie de communication :

- Dépliant synthétique largement diffusé.
- Café presse .
- Supports de communication habituels (Site Internet communal, réseaux sociaux, etc.).
- Soirée d'information publique (dans les prochains mois).



Le PCCom, ce sont des objectifs et des axes stratégiques au regard des enjeux climatiques, un outil de travail essentiel en vue d'adapter notre territoire face aux défis climatiques qui s'annoncent de plus en plus omniprésents. Pour rappel, le coût de l'inaction sera extrêmement élevé et les dégâts seront considérables. Le PCCom est le moteur d'une transition environnementale, économique et sociale, un outil pleinement intégré à la politique de DD de la Commune.

Des remerciements sont adressés à M. Regenass, délégué au développement durable, avec sa cheffe de service qui est également notre secrétaire générale adjointe, Mme Possa, et à notre mandataire.

Chers Conseillers municipaux, je vous remercie de faire bon accueil à ce PCCom, je vous encourage à en comprendre tous les enjeux, à vous approprier la démarche (à le faire vôtre), enfin, à être force de propositions pour définir certaines priorités ; à travailler en commissions en vue de développer ce PCCom dans tous ses domaines d'action. Au final toutes les commissions seront concernées à un titre ou à un autre ; à suivre son évolution au fil du temps et en accordant les crédits nécessaires à la réalisation des projets permettant d'atteindre les buts visés.

Une nouvelle étape pour Versoix : un PCCom au cœur de l'action communale, face aux défis climatiques à venir.

M. Marquis prend la parole afin de présenter la résolution pour l'ensemble des groupes :

« Je serai bref ce texte présenté par tous les groupes ayant simplement pour but de leur permettre de s'exprimer et à notre Conseil municipal de dire son soutien, ce soir, en séance publique, au plan climat communal. Je laisserai les principaux protagonistes dont je ne fais pas partie contrairement à mon collègue Ricardo Lima, qui a présidé les deux commissions de notre conseil en charge de cette thématique, vous en dire plus. Qu'ils soient tous remerciés chaleureusement, si je puis dire, des membres de ce conseil à la conseillère administrative, en passant par le mandataire et bien entendu les collaborateurs et collaboratrices de notre administration.

Vous dire donc simplement que parfois, les symboles ont leur importance. Je m'attendais jusqu'à ces derniers jours, après ma question de la séance de septembre, à ce que le Conseil administratif vienne chercher ce vote d'adhésion, suscite ce débat, crée l'enthousiasme, donne du souffle et une légitimité accrue à ce projet.

Je pense que ce serait une erreur que de vouloir cantonner les plans d'action en faveur du climat à des actes purement internes et administratifs, déconnectés des élus, qui sont tout de même les premiers ambassadeurs, de proximité; c'est ce qui nous expose à la critique de ceux qui pensent que tout est facile, le « yakafaukon », et que les autorités élues sont incapables de répondre à ces enjeux. Et puis, c'est au Conseil municipal qu'il reviendra de décider en dernier lieu des orientations et des investissements.

Malgré l'urgence souvent alléguée, il a fallu 4 ans pour établir un plan. Ce recueil d'intentions symbolise donc, dans ses forces mais aussi sans ses limites, le chemin qui reste à parcourir, par sa mise en œuvre concrète et effective, pour relever le défi climatique.

On voterait aujourd'hui sur un coup de peinture pour la piste d'athlétisme mais pas sur le plan climat ? Incongru, la démocratie et l'écologie ne s'excluent pas, mais ont au contraire vocation à se renforcer! Plus que jamais, nous avons besoin d'un élan politique pour le climat! Votons ensemble un plan climat pour Versoix !

Je vous remercie de votre attention. »

M. Tamone prend la parole :

« Le groupe des vertes et des verts de Versoix tient à saluer énergiquement cette présentation et surtout ce nouvel outil remarquable au service d'une mission au combien essentielle.

L'approche systémique et évolutive est indispensable à ce plan ambitieux.

Nous tenons à saluer les membres du Conseil municipal de l'ancienne législature qui, à l'initiative des verts de l'époque, ont accepté à l'unanimité cette motion à l'automne 2019.

Et à propos de l'automne parlons-en !

Nous ne manquons pas de qualificatif pour désigner ce qui se passe actuellement, et je ne parle pas de la folie des hommes à Gaza, en Ukraine ou ailleurs, mais bien de la réalité climatique de cette année qui est marquée par des chaleurs hors normes.

Force est de constater une fois de plus que les activités humaines en développement depuis le début de l'ère industrielle doivent absolument prendre un autre cap !

C'est ce cap que nous devons prendre en tant que commune ; en effet, il nous faut absolument donner le coup de volant dans notre production de carbone afin d'enrayer la machine qui s'emballe !

Le plan climat est justement là pour cela et nous tenons à remercier très vivement la conseillère administrative déléguée, l'ensemble du conseil administratif, le service du développement durable, le délégué au développement durable, tous les services de l'administration et le mandataire.

Il s'agit maintenant de remonter les manches et s'échauffer, non pas pour participer à l'augmentation de la température, mais pour saisir à bras le corps l'ensemble des éléments qui fondent le plan climat.

Nous soutenons donc vivement cette résolution qui est présentée par le Conseil municipal selon ses prérogatives ! »

M. Lima rappelle le contexte historique relatif aux débuts des travaux du plan climat communal et à la création d'une commission ad hoc pour l'urgence climatique qu'il a eu l'immense honneur de présider, travaux repris par la suite au sein de la commission du développement durable.

M. Zeder prend la parole :

« Les élus et élus PDC (Le Centre) saluent l'existence de ce "plan climat 1ère génération" afin de relever les défis qui nous attendent. Ils et elles saluent la procédure d'élaboration de ce plan avec l'appui des services communaux, premiers concernés pour sa mise en application, qui demandera une collaboration transversale indispensable pour avoir du succès. Ils et elles espèrent que notre assemblée, tant Conseil administratif que Conseil municipal, utilisera ce plan climat à bon escient, comme référence pour décider de ses orientations politiques et ses priorités ! »

M. Leiser salue les efforts consentis dans le cadre de ce plan climat communal. Sur la forme, il s'agit d'une résolution qui propose de soutenir ce plan climat. Il demande s'il n'aurait pas été plus simple de mettre le vote de ce plan climat communal à l'ordre du jour de cette séance.

La parole n'est plus demandée et le Président procède au vote.

Le projet de résolution R 8 « Approbation du plan climat communal » est accepté à unanimité (25 votants).

Applaudissements.

7. DELIBERATIONS

a. D 36 – Crédit de CHF 105'000.- destiné à la remise en état des terrains de tennis et au rafraichissement des marquages de la piste d'athlétisme du centre sportif de la Bécassière

Rapport de majorité de la commission aménagement et transports

Mme Sauter Caillet prend la parole :

« Réfection des trois terrains de tennis extérieurs

Tout d'abord un petit historique : le 22 mai 2009, le Conseil Municipal votait un crédit de CHF 281'400.- pour transformer les courts extérieurs en terre-battue par un revêtement « Somclay ». Le revêtement « Somclay » est un « sol sportif aiguilleté en fibre 100% polypropylène structuré homogènes avec brique pilée » destiné à la pratique de tennis. Ce revêtement est posé sur une couche d'enrobé bitumineux. Par rapport à de la terre battue, le revêtement choisi offre un confort de jeu élevé, permet une pratique du tennis après la pluie et/ou par temps froid (dès la fin du gel), nécessite peu d'entretien par rapport à d'autres surfaces de courts de tennis (près de cinq fois moins élevés que pour de la terre battue). De plus, une première réfection des zones de jeu en 15 ans tend à prouver la qualité de ce

revêtement. Après plus de 15 ans d'utilisation, à la satisfaction des utilisateurs et des personnes en charge de leur entretien, il convient aujourd'hui de réfectionner les trois terrains extérieurs en remplaçant les couches usées composées de brique pilée et la moquette aiguilletée 100% polypropylène. Cela représente une surface de 292 m². Sur les dix dernières années, on relève que les courts sont utilisés de mars à novembre et en moyenne 2'000 heures par année.

Rafraîchissement des marquages de la piste d'athlétisme

Sur les dix dernières années, on relève que la piste est utilisée par les clubs et le public, pratiquement toute l'année et en moyenne 800 heures par année. Aussi, même si la piste d'athlétisme a été entièrement rénovée en 2017, son utilisation intensive implique aujourd'hui de rafraîchir les marquages, entièrement effacés à certains endroits. La piste d'athlétisme ne nécessite pas d'entretien, outre le nettoyage. Un rafraîchissement après 6 ans du marquage d'une infrastructure fortement utilisée et sujette aux intempéries semble raisonnable. Il est à noter que la piste est homologuée par Swiss Athletics et remplit les exigences de la classification B1. Ce classement se réfère à l'état de l'installation au moment de l'inspection par le service des installations de compétition de Swiss Athletics. Cette homologation est valable jusqu'en 2027.

PLAN FINANCIER

	Description des travaux	Montants
0	Réfection des trois terrains de tennis	80'000
1	Rafraîchissement des marquages de la piste d'athlétisme	20'000
2	Honoraires pour le suivi des travaux (suivi interne)	(10'000)
3	Divers et imprévus	5'000
	TOTAL crédit d'investissement	105'000

INCIDENCE SUR LE COMPTE DE RÉSULTATS

Charges financières

Amortissement

Le montant net du crédit sera amorti selon les taux prévus à l'art. 40. al. 7 RAC. Pour les aménagements divers, la durée d'amortissement prévue est de 10 ans. Selon la planification prévue, un montant de CHF 10'500.- sera comptabilisé dans le compte de résultats dès la première année d'utilisation de ces ouvrages, probablement dès 2024.

Intérêts

Le crédit sera financé par les liquidités disponibles de la Commune. Toutefois, si celles-ci devaient être insuffisantes, le Conseil administratif pourrait contracter un emprunt. Dans ce cas, sur la base d'un taux d'intérêt de 2.5%, les charges annuelles seraient de CHF 2'625.-.

Le message a été présenté en commission Aménagement et transports le 22 août 2023. Fort des informations reçues, il a été favorablement voté le 19 septembre 2023 à l'unanimité des 9 membres présents. »

Rapport de la commission culture, sports et manifestations

M. Marro prend la parole :

« La commission CSM a examiné ce crédit dans sa séance du 28 septembre 2023. Les explications fournies étant tellement limpides, il n'y a pas eu de questions, ni de commentaires. La commission a voté favorablement à l'unanimité ce crédit. »

Rapport de majorité de la commission finances, administration et économie

M. Ricci prend la parole :

« Dans sa séance du 5 octobre 2023, la commission FAE s'est penchée sur l'aspect financier de ce crédit et l'a accepté à l'unanimité des 7 membres présents ».

Discussion

Mme de Terwangne prend la parole :

« Pratiquer du sport, quoi de plus sain pour notre santé. Il est donc primordial d'offrir à nos citoyens de bonnes infrastructures sportives au Centre Sportif de Versoix. C'est pourquoi le PDC votera favorablement le crédit de remise en état des terrains extérieurs de tennis, accessibles de mars à novembre, ainsi que le rafraichissement des marquages de la piste d'athlétisme utilisée quasiment toute l'année. Cette piste est homologuée par Swiss Athletics et remplit les exigences de la classification B1. »

La parole n'est plus demandée et le Président procède au vote.

Le crédit de CHF 105'000.- destiné à la remise en état des terrains de tennis et au rafraichissement des marquages de la piste d'athlétisme du centre sportif de la Bécassière est accepté à l'unanimité (26 votants).

- b. D37 – Crédit de CHF 50'000.- destiné à la mise en place de l'arrosage automatique sur le terrain de football à l'avenue Louis-Yung.

Rapports de la commission aménagement et transports et de la commission finances, administration et économie

M. Kapp prend la parole :

« La proposition de crédit de CHF 50'000.- pour le changement du système d'arrosage a été accepté à l'unanimité dans les deux commissions. Le nouveau système va permettre de faire des économies et d'amortir l'investissement en 7 ans. Le nouveau système a plusieurs avantages et implique beaucoup moins d'heures de travail pour les employés communaux, le volume d'eau utilisé diminue. De plus les buses plus silencieuses permettront d'arroser pendant la nuit et d'utiliser les terrains pendant la journée. »

Rapport de la commission culture, sports et manifestations

M. Marro indique que dans sa séance du 28 septembre la commission culture, sports et manifestations a voté favorablement à l'unanimité ce crédit.

Discussion

M. Bourbala prend la parole :

« Le Centre votera ce crédit. Nous nous réjouissons de ce nouveau projet qui est dans la ligne de ce qui a été entrepris depuis de nombreuses années pour avoir une meilleure gestion de l'eau, que ce soit dans les plantations, que ce soit dans l'utilisation de l'eau du lac pour l'arrosage, et aussi dans les aménagements de nos chemins et routes pour ce qui est de l'infiltration naturelle des eaux de pluie. Le Centre remercie les services qui se sont penchés sur ce projet. »

La parole n'est plus demandée et le Président procède au vote.

Le crédit de CHF 50'000.- destiné à la mise en place de l'arrosage automatique sur le terrain de football à l'avenue Louis-Yung est accepté à l'unanimité (26 votants).

- c. D39 – Crédit de CHF 660'000.- destiné à la réfection du revêtement du quai intérieur de Port Choiseul et des cheminements piétons

Rapport de majorité de la commission aménagement et transports

M. Lima prend la parole :

« La motivation est liée à l'entretien difficile de la croissance d'herbe entre les joints des pavés autobloquants. Il a été proposé de remplacer ce revêtement existant par de l'enrobé grenailé. Ceci a également fait l'objet d'une analyse « développement durable ». Parmi les questions, il faut relever le coût et sa sensibilité par rapport au matériau utilisé. Des questions également concernant la compatibilité avec l'utilisation des moyens de déplacement des PMR ainsi que l'intégration visuelle et architecturale de ce revêtement par rapport à celui qui sera utilisé autour de la buvette. Au final, la commission a voté à l'unanimité ce crédit avec 9 oui. »

Rapport de la commission finances, administration et économie

M. Foster prend la parole :

« La commission FAE a bien étudié ce message lors sa séance du 5 octobre 2023. Les aspects économiques ont été examinés en particulier. Port Choiseul étant un élément important de l'économie de notre ville, il est donc très important de garder ce port en bon état. La question des pavés a été abordée et l'importance de les recycler a été relevée. Il a été souligné l'importance de garder si possible toutes les places pour les bateaux existantes (source de revenus). Après toutes ces discussions, la commission a approuvé ce crédit à l'unanimité de tous les commissaires présents. »

Discussion

M. Zeder prend la parole :

« Les élus et élues PDC (du groupe Le Centre) soutiennent ce projet qui permet d'améliorer notablement l'esthétique des quais et facilitera son entretien et son exploitation.

Mon groupe compte toutefois sur le Conseil Administratif pour maintenir, voire optimiser, le nombre actuel des emplacements pour les bateaux, ainsi que pour valoriser les 3500 m² de pavés auto bloquants supprimés, soit en trouvant un repreneur, soit en les recyclant ailleurs sur la commune.

Enfin, je relève qu'il reste à coordonner la couture entre cet investissement et le projet de rénovation de la buvette, pour lequel l'Etat semble exiger un sol perméable sur l'entier de la terrasse jusqu'au bord du lac en compensation de l'agrandissement du bâtiment, impliquant de facto une modification du présent projet d'investissement. »

La parole n'est plus demandée et le Président procède au vote.

Le crédit de CHF 660'000.- destiné à la réfection du revêtement du quai intérieur de Port Choiseul et des cheminements piétons est accepté à l'unanimité (26 votants).

8. MOTIONS

- a. M15-A Rapport du Conseil administratif concernant la motion « Pour le soutien de la pratique du jardinage urbain »

Le rapport M15-A Rapport du Conseil administratif concernant la motion « Pour le soutien de la pratique du jardinage urbain » est disponible sur l'Extranet.

Le Conseil municipal en prend acte.

M. Tamone tient à remercier le Conseil administratif pour la complétude et la qualité du rapport présenté ce soir.

9. RESOLUTIONS

Néant

10. QUESTIONS

Néant.

11. PETITIONS

P2 – Pétition demandant la levée de l'interdiction de l'accès aux chiens à la plage de la Bécassine dès le 1^{er} mai 2023

M. Leiser prend la parole :

« Je constate qu'une large quantité d'habitants de notre commune, j'en fais partie, sont fâchés que l'on ait fermé les accès au lac pour les chiens notamment. Je peux comprendre qu'il s'agit d'un règlement cantonal appliqué sur tout le canton. Je crois qu'on a le droit d'être plus intelligent que les textes et on se doit d'aller au-devant des législateurs cantonaux et à nos collègues du Grand Conseil et d'essayer de faire infléchir ce règlement qui est tombé en début de saison et qui de toute évidence n'a aucune raison d'être pour la plage de la Bécassine. Je demande que le Conseil administratif soit inquiet par rapport à cette situation, soutiennent les motionnaires et aille de l'avant de manière véhémente afin de permettre le plus vite possible mais au moins dès la belle saison prochaine aux propriétaires de chiens et d'animaux d'aller à la plage et de les laisser se baigner, au moins durant la semaine. Il faut entendre le cri du cœur des motionnaires et trouver une solution. Si l'argument cantonal était de dire qu'il y a des molosses qui dévorent des petits enfants, je veux bien l'entendre. Je crois savoir qu'il y a eu un seul accident sur le pourtour du Léman et une seule personne qui a déposé une plainte et a demandé qu'il n'y ait plus l'accès à la plage pour les chiens. Je regrette que pour une seule personne on punisse tout le canton. »

M. Zeder constate qu'il s'agit d'un sujet délicat qui pose beaucoup de questions. Le Centre propose le renvoi de ce dossier en commission AT ou BGPP.

M. Sidler indique que le PLR propose le renvoi en commission AT.

M. Diaz tient à rappeler les voix des personnes qui n'ont pas signé la pétition, à savoir les enfants et les familles qui sont très contents de ce nouveau climat apaisé au bord du lac. Il invite M. Leiser à venir plus souvent à la Bécassine, afin de voir le caractère exceptionnel et unique de cet endroit.

Mme Chaudieu tient à appuyer la parole de M. Diaz. En tant qu'usagère habituelle de la Bécassine, elle a entendu beaucoup de personnes extrêmement satisfaites de la tranquillité depuis l'entrée en vigueur du nouveau règlement. Elle comprend toutefois le mécontentement de certains usagers qui ont des chiens. Elle suggère de réfléchir pour ces personnes à une utilisation selon certains horaires, de façon à ce que tous puissent cohabiter et trouver satisfaction sur ce lieu.

Par la voix de Mme de Terwangne, Le Centre suggère le renvoi en commission BGPP.

Mme Sauter Caillet prend la parole :

« Outre la cohabitation entre humains et canidés, il y a toute la cohabitation faune-flore de l'embouchure de la Versoix. Ceci n'est pas du ressort de la sécurité uniquement. Elle considère que les commissions AT et BGPP devraient pouvoir se prononcer. »

Le Bureau propose le renvoi en commission AT.

Afin de ne pas perdre de temps, M. Leiser réitère sa demande au Conseil administratif de prendre les contacts qui s'imposent afin de faire infléchir le règlement au niveau cantonal.

M. Riat indique que le renvoi de cette pétition, qu'il soutient totalement, en commission AT lui convient. Il évoque par ailleurs le comportement non pas des animaux mais des maîtres animaliers qui concerne plutôt l'aspect relatif à la sécurité.

A titre personnel, Mme Schmied indique qu'elle avait proposé le renvoi en BGPP pour avoir le retour des APM sur la réalité à laquelle ils ont dû faire face pour faire respecter cette réglementation. Elle est très heureuse que son groupe se prononce pour le renvoi en BGPP.

M. Riat constate que cette pétition est adressée au Conseil administratif. Si elle est renvoyée en commission, il ne voit pas comment le Conseil municipal pourrait faire revenir le canton sur sa décision.

Se référant à l'article 38 de la LAC, le Président rappelle qu'une pétition doit être portée à l'ordre du jour du Conseil municipal. Il propose soit le renvoi en commission AT soit le renvoi en commission AT et BGPP.

La parole n'est plus demandée et le Président procède au vote.

Le renvoi en commission Aménagement et transports de la pétition (P2) demandant la levée de l'interdiction de l'accès aux chiens à la plage de la Bécassine dès le 1er mai 2023 est accepté par 16 oui, aucun non et 10 abstentions (26 votants).

Le Président confirme que le résultat de ce vote clôt le débat.

M. Foster avait compris qu'il aurait une alternative et attendait un deuxième vote concernant le renvoi en commissions AT et BGPP. Il accepte le vote et relève l'importance de faire preuve de plus de clarté dans ce genre de situation.

Le Président remercie M. Foster pour son indulgence.

12. PRESIDENCE ET VICE-PRESIDENCE DU LOCAL DE VOTE POUR L'ANNÉE 2024

La Présidence du local de vote est attribuée, selon le tournus usuel convenu d'entente entre les partis, au groupe Les Vert.e.s, comme suit :

M. Jean-Pierre Kapp, Président.

M. Jérémy Jaussi, Suppléant.

La Vice-Présidence est attribuée au groupe PLR, comme suit :

M. Ricardo Lima, Vice-Président.

M. Sean Sidler, Suppléant.

13. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. Lambert.

M. Cédric Lambert, Maire

Travaux, Voirie, Espace public

- Début des travaux de réaménagement du parvis de la route de Suisse devant le Cabestan. Durée des travaux environ 2 mois : traitement du béton désactivé et intégration des plantations.
- Fermeture effective depuis le 27 septembre du tronçon chemin Jean-Baptiste Vandelle à hauteur de la Gare suite à la prise de l'arrêté. Dans le cadre de l'arrêté, supervisé par l'OCT, il a été demandé de tenir compte des possibilités de circulation pour les commerces et établissements à proximité, ce que les services ont fait notamment pour les rayons de braquage des véhicules et des camions de livraison. Des marquages sous forme de jeux ludiques vont être effectués dans la zone fermée à la circulation automobile de manière à pouvoir encore mieux signaler cet espace et pour l'animer. L'occupation par l'extension du marché à cet endroit doit encore être réglée (circulation des vélos). Un bilan de fonctionnement sera effectué après 1 mois, 3 mois, 6 mois et 1 an avec la Police municipale et le STVEP. Les comportements commencent à s'habituer. Une diminution de la circulation est constatée. S'agissant des places de stationnement, il y aura 2 cases « zone blanche » limitées à 30 minutes à proximité des commerces, une case pour PRM limitée à 3 heures et une case de dépose-minute. Il est conseillé aux usagers de la gare de venir dans le secteur à pied, à vélo (vélostation avec 24 heures de gratuité) ou en transports publics.
- Campagne de gravillonnage sur les chemins ruraux : Ce procédé a pour but de renouveler la couche de roulement et d'assurer l'entretien afin de garantir la sécurité et la durabilité des routes. Le gravillonnage est une solution alternative au revêtement bitumineux ordinaire. Il répond à trois caractéristiques, adaptées aux chemins ruraux : charge de trafic, coût financier et impact environnemental. Complément d'information disponible sur le site internet de la Ville de Versoix : <https://www.versoix.ch>

Aménagements

Suite à de nombreuses plaintes d'habitants de la zone 5 « Dessous Saint-Loup - Louis-Yung et les Hauts de Versoix », et des effets de reports sur la zone 5 (« voitures-ventouses » nuit et jour) dans le cadre de la mise en place de la politique du stationnement sur la partie urbaine, la Mairie a décidé de mettre la zone villas en limitation de durée de stationnement à 3 heures. Les arrêtés sont en cours, la signalisation sera mise en place à la fin de l'année.

Culture

- Hans Erni - Collection Inge & Francis Clivaz : au Boléro jusqu'au 12 novembre
- Projection du film « Hans Erni, un peintre dans le siècle » le dimanche 22 octobre 2023 à 17h00 - Galerie du Boléro – Entrée libre.

- Diffusion de l'émission *Zig Zag Café* avec Hans Erni suivie d'une table ronde en présence de Jean-Philippe Rapp, Jean-Charles Giroud, Patrick Cramer et Jacques Boesch, le mardi 7 novembre à 18h30 - Galerie du Boléro – Entrée libre.
- Conférences à la Galerie du Boléro :
 - o Au service des princes de la Renaissance. Les destins croisés de Michel-Ange et de Vinci - jeudi 19 octobre 2023 à 18h30.
 - o Au service de la grandeur. La propagande artistique de Louis XIV et Napoléon Ier - jeudi 2 novembre 2023 à 18h30.
- Participation de la commune à l'Automne de la culture japonaise en Suisse, édition 2023 : Présentation d'œuvres « Le Japon de Marie-Jo et Michel Butor » - du 2 octobre au 26 novembre 2023 - Hall du Boléro - Entrée libre 7/7.
- Concert de la Musique municipale de Versoix le dimanche 19 novembre à 17h00 à la salle Lachenal.
- 14e édition du Festival International de Guitare de Versoix - vendredi 3, samedi 4 et dimanche 5 novembre 2023 - Salle Adrien-Lachenal/Les Caves. Consulter le programme complet du festival [https://www.versoix.ch/media/document/2/14e FESTIVAL GUITARE programme V4.pdf](https://www.versoix.ch/media/document/2/14e_FESTIVAL_GUITARE_programme_V4.pdf)
- Nouveau service « Les livres viennent à vous » dès le 7 novembre, via Caddie Service.

Mme Jolanka Tchamkerten, Vice-Maire

Compagnie de Sapeurs-Pompiers

200e anniversaire de la compagnie des sapeurs-pompiers volontaires : C'était une magnifique fête avec une belle participation de la population, un défilé de véhicules dont la Jeanne, pompe à bras que le public a pu voir en action en début d'après-midi. De nombreuses photos sont disponibles sur le site des pompiers de Versoix.

Un grand bravo et merci à tous les bénévoles engagés dans cette superbe aventure, qui n'est pas tout à fait terminée : en effet un livre doit bientôt sortir de presse, il sera prêt, nous l'espérons pour Noël, un cadeau à mettre sous le sapin.

Comme je l'ai annoncé lors de mon discours le 16 septembre, la commune de Versoix a été choisie pour participer à la phase pilote du projet visant à définir les modalités d'intégration des compagnies de sapeurs-pompiers volontaires au sein du groupement SIS. Le comité du groupement a choisi 4 communes pour accompagner ce processus lors de sa séance du 31 août dernier : Versoix sera aux côtés des communes de Chancy, Cologny et Vernier. Ces communes ont été choisies selon des critères opérationnels, géographiques et selon des critères spécifiques aux compagnies elles-mêmes. Une séance inaugurale a déjà eu lieu le 5 octobre dernier où ont été présentés les objectifs, les conditions cadres, la planification et la méthodologie envisagée.

Une précision sur la gouvernance de ce projet : le comité du groupement SIS est le commanditaire de ce travail d'élaboration qui conduira in fine à la rédaction d'un règlement pour les communes afin qu'elles aient tous les éléments pour décider si elles souhaitent adhérer au groupement. Font partie de ce projet 6 personnes du groupement SIS, dont le commandant,

son adjoint, le responsable des finances, une responsable juridique et un responsable technique, accompagnés par une personne référente dans ce processus et spécialement dédiée à cette tâche. Le planning est serré : la volonté est que dans moins d'une année le conseil intercommunal SIS valide un projet de règlement à l'intention des communes. Le défi est de taille, mais avec toutes les bonnes volontés mises ensemble, il peut être relevé et Versoix contribuera à sa réussite dans la mesure de ses moyens.

Mme Ornella Enhas, Conseillère administrative

Sports

Agenda sportif :

- Entraînement pour la course de l'Escalade le dimanche 5 novembre 2023 à 10h00 au Centre sportif de Versoix.
- Ouverture de la patinoire le 18 novembre 2023 et remise des mérites sportifs versoisiens le 19 novembre 2023 dès 11h00 en présence des joueurs du GSHC et Sherkan la mascotte du GSHC.

14. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Néant.

15. DIVERS

15.1. M. Varonier rappelle les entraînements pour la Nage glaciale tous les dimanches à 10h15 à Port Choiseul.

15.2. En tant que Vice-Président du local de vote, M. Kapp rappelle l'importance d'apporter sa carte d'identité dans le cadre des Élections Fédérales.

15.3. Suite à la confirmation de la suppression des places de livraison devant la quincaillerie Bardet, M. Conus en prend acte et demande si le Conseil administratif en a rediscuté avec M. Bardet.

M. Lambert indique que les services sont en contact direct avec M. Bardet. Si cette décision a été prise, cela signifie qu'elle n'entache pas les livraisons. Il ajoute que les places de livraison étaient surtout utilisées pour du stationnement permanent.

Le Président clôt la séance à 22h32.

Parole au public

Remerciements d'un citoyen versoisien, signataire du courrier mentionné en début de séance lors des communications du bureau du Conseil municipal.

Fin de la séance à 22h35.

* * * * *